

NATIONS UNIES

UN LIBRARY



ASSEMBLÉE
GÉNÉRALE



UN/SA COLLEGE UN
CONSEIL
DE SÉCURITÉ

JUL 18 1979

Distr.
GÉNÉRALE

A/34/268
S/13338
21 mai 1979

ORIGINAL : FRANÇAIS

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE
Trente-quatrième session
Point 46 de la liste préliminaire^x
APPLICATION DE LA DÉCLARATION SUR
LE RENFORCEMENT DE LA SÉCURITÉ
INTERNATIONALE

CONSEIL DE SÉCURITÉ
Trente-quatrième année

Lettre datée du 21 mai 1979, adressée au Secrétaire général par
le représentant permanent du Kampuchea démocratique auprès de
l'Organisation des Nations Unies

J'ai l'honneur de vous adresser ci-joint, pour votre information, un
commentaire de la Voix du Kampuchea démocratique intitulé "Les allégations de
gansters qui animent la bande des agresseurs de Hanoi".

Je vous saurais gré de bien vouloir faire distribuer ce texte comme document
officiel de l'Assemblée générale, au titre du point 46 de la liste préliminaire,
et du Conseil de sécurité.

Le représentant permanent du Kampuchea
démocratique auprès de l'Organisation
des Nations Unies,

(Signé) THIOUNN PRASITH

x A/34/50.

79-14020

/...

ANNEXE

Un commentaire de la Voix du Kampuchea démocratique intitulé "Les
allégations de gansters qui animent la bande des agresseurs de
Hanoi"

Nul n'ignore dans le monde que le Viet Nam a lancé plus de 100 000 hommes de son armée d'agression pour envahir le Kampuchea, en violation flagrante des principes de non-alignement, de la Charte des Nations Unies et de toutes les lois internationales. Ceci est clair comme le jour. Le monde entier s'est opposé énergiquement à cette agression vietnamienne contre le Kampuchea et continue de la dénoncer, de la condamner et d'exiger que le Viet Nam retire toutes ses troupes d'agression du Kampuchea. Au début, le Viet Nam avait nié son agression contre le Kampuchea et avait allégué que la guerre au Kampuchea était une guerre civile. Mais, par la suite, ne pouvant plus réfuter les accusations pertinentes de l'opinion mondiale, il a avoué qu'effectivement, il avait lancé ses troupes attaquer le Kampuchea, mais ceci en conformité avec le soi-disant "traité d'amitié et de coopération" qu'il a "signé" avec ses chiens courants à Phnom Penh deux mois après son invasion du Kampuchea. Puis, récemment, au cours de ses entretiens avec le Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies, Kurt Waldheim, la bande des agresseurs à Hanoi a confirmé son engagement effectif dans la guerre d'agression au Kampuchea. Mais ceci, prétend-elle, est un "cas spécial". C'est vraiment là une allégation de ganster! Existe-t-il une disposition quelconque de la Charte des Nations Unies ou un principe de non-alignement ou encore, une loi internationale qui stipule que, dans des "cas spéciaux", un pays peut s'arroger le droit d'agresser un autre pays indépendant et souverain? Si aujourd'hui le Viet Nam, en alléguant un "cas spécial" s'arroge le droit d'envahir le Kampuchea, demain il usera de ce même droit pour lancer son invasion contre la Thaïlande et les autres pays de l'Asie du Sud-Est, et il clamera alors que ce sont là encore des "cas spéciaux". Telles sont les allégations de gansters et la loi de la jungle qui animent les expansionnistes vietnamiens.

De telles allégations cyniques soulèvent l'indignation générale et rendent la bande des agresseurs à Hanoi encore plus abjecte. Elles étalent au grand jour l'hypocrisie, l'arrogance et la nature barbare et fasciste de cette bande qui, après avoir perpétré son agression, ose encore, sans aucune honte, prétendre être dans son "droit" et clamer qu'elle "aime" la paix et "respecte" l'indépendance et la souveraineté des pays voisins. Les allégations criminelles données par le Viet Nam pour justifier son invasion du Kampuchea, devant le Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies, Kurt Waldheim, pousse les pays et peuples de l'Asie du Sud-Est à réhausser leur vigilance, à renforcer davantage leur solidarité pour faire échouer toutes les manoeuvres et actes d'expansion et d'agression des Vietnamiens et de leurs maîtres soviétiques, et à exiger plus résolument encore le retrait total des troupes vietnamiennes d'agression du Kampuchea.

A/34/268

S/13338

Français

Annexe

Pagz 2

La nation, le peuple et l'armée révolutionnaire du Kampuchea pour leur part, combattent énergiquement ces allégations vietnamiennes de "cas spécial". Ils exigent avec force que le Viet Nam retire sans condition toutes ses troupes et forces d'agression hors du Kampuchea et laisse le peuple du Kampuchea prendre en main sa propre destinée, sans aucune ingérence étrangère. Si le Viet Nam s'obstine à poursuivre son agression et son invasion contre le Kampuchea et à violer les droits légitimes du peuple du Kampuchea, ce dernier et l'armée révolutionnaire du Kampuchea, déterminés à mener héroïquement la guerre populaire, leur assèneront des coups toujours plus puissants jusqu'à la victoire totale.
